

**Éliminer l'écart : Chercher la réconciliation
et promouvoir le mieux-être et les droits de
la personne des Premières Nations**



**Exposé à l'intention des premiers ministres du Canada
Le 15 juillet 2015**

Éliminer l'écart : Chercher la réconciliation et promouvoir le mieux-être et les droits de la personne des Premières Nations

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est heureuse d'avoir l'occasion de rencontrer les premiers ministres des provinces et des territoires dans le cadre de leur rencontre annuelle. C'est la treizième fois que nous nous réunissons avec vous de cette manière et nous reconnaissons la volonté des premiers ministres de nous rencontrer et de discuter de nos priorités communes, notamment de l'éducation des Premières Nations, de leur participation à l'économie, de l'élimination de la violence, de la gestion du logement et des catastrophes ainsi que des enfants pris en charge.

Toutefois, nous savons tous que cette table doit montrer des changements concrets dans tous ces domaines. Nous indiquerons, dans notre exposé, quelques mesures concrètes qui peuvent être prises, notamment en incluant les Premières Nations dans les réunions ministérielles tenues en préparation de cette rencontre annuelle. Nous ne pouvons pas et ne devons pas être invités à rencontrer seulement les ministres des affaires autochtones.

Le fil conducteur de nos priorités est la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer le respect des droits fondamentaux des peuples autochtones, qui englobent nos droits inhérents, notre titre autochtone et notre compétence. Nos droits collectifs de peuples autochtones sont des droits de la personne et sont intimement liés à l'exercice des droits fondamentaux des citoyens des Premières Nations.

Comme l'a fait remarquer le haut-commissaire des Nations Unies aux droits de la personne, « Une approche fondée sur les droits doit être le point de départ de tous nos efforts ... tant dans le secteur public que privé... Cette approche suppose des stratégies de gouvernance axées sur les droits de la personne, c'est-à-dire que nous considérons les droits fondamentaux de la personne comme le point de départ des programmes gouvernementaux ainsi que des programmes des institutions nationales, régionales et internationales. » (Commission des droits de l'homme, *Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme* Doc ONU E/CN.4/2003/14 (26 février 2003), par. 53.)

La Commission de vérité et réconciliation a constaté ce lien et a présenté la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (la Déclaration des Nations Unies) comme premier principe directeur de la réconciliation dans les nombreux domaines abordés, qui figurent aujourd'hui à notre ordre du jour, à savoir l'éducation, le bien-être des enfants, les langues autochtones, la violence envers les femmes et jeunes filles autochtones et l'écart socioéconomique en général.

Nous tenons à souligner que la Déclaration des Nations Unies reflète la législation internationale actuelle en matière de droits de la personne. Elle ne crée pas de nouveaux droits, mais elle a des répercussions sur les provinces et sur le gouvernement fédéral parce que la Charte des Nations Unies exige que tous les États, y compris tous les éléments constitutifs d'un État fédéral comme le Canada, respectent et soutiennent les droits de la personne. Il s'agit là d'un devoir. Ni le fédéralisme ni la crainte ne peuvent être invoqués comme excuse par un gouvernement au Canada pour ne pas prendre les mesures requises pour que nous puissions jouir de nos droits humains fondamentaux. Les lois fédérales et



Éliminer l'écart : Chercher la réconciliation et promouvoir le mieux-être et les droits de la personne des Premières Nations

provinciales doivent respecter les normes minimales de la Déclaration et doivent également être interprétées d'une manière conforme à celle-ci. Nous reconnaissons les efforts déployés par la première ministre de l'Alberta, M^{me} Notley, qui s'est engagée à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies et nous lui assurons notre appui dans l'atteinte de cet objectif.

Lorsqu'on examine les enjeux stratégiques étudiés par le Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA), dont un rapport nous est présenté ici, il est évident que les droits humains individuels des enfants des Premières Nations en matière d'éducation et de bien-être, et le droit à la vie et à la sécurité personnelle des femmes et des enfants sont bafoués chaque jour par les actions et l'inaction des gouvernements. Tous les gouvernements, y compris ceux des Premières Nations, ont la responsabilité de remédier à cet échec collectif.

Un autre fil conducteur des sujets inscrits à notre ordre du jour d'aujourd'hui est l'écart persistant et inacceptable des résultats obtenus à la suite de mesures prises sur le plan social, économique et politique et sur celui des droits de la personne. Des statistiques fédérales montrent que l'écart en matière de bien-être entre les Premières Nations et le reste du Canada n'a pas changé depuis 1981. Lorsqu'on mesure ce bien-être par rapport à la place qu'occupe le Canada selon l'indice de développement humain des Nations Unies, l'écart des conditions socioéconomiques est d'une évidence frappante. C'est là le résultat d'une relation qui n'a pas été respectée par les partenaires de la Couronne, qui ont négligé les traités et ignoré ou enfreint les droits des Autochtones.

L'écart est bien connu, même à l'échelle internationale. Nous rappelons aux premiers ministres que le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones a indiqué ce qui suit dans le rapport sur sa visite au Canada en 2013 :

80. Malgré les mesures positives qui ont été prises, des problèmes considérables persistent. Le Canada fait face à une crise constante en ce qui concerne la situation des Autochtones du pays. L'écart de bien-être entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada n'a pas rétréci au cours des dernières années, les revendications en matière de droits ancestraux et issus des traités autochtones demeurent non résolues de façon persistante, les femmes et les jeunes filles autochtones restent vulnérables et sont la cible de sévices et dans l'ensemble, il semble y avoir une forte méfiance de la part des Autochtones à l'égard des gouvernements fédéral et provinciaux.

81. Les nombreuses initiatives prises à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones ont été insuffisantes. Les préoccupations et le bien-être des peuples autochtones méritent de se voir accorder une plus grande priorité à tous les niveaux, dans tous les secteurs et dans tous les ministères du gouvernement. Des mesures concertées basées sur une compréhension mutuelle et un partenariat réel avec les Autochtones, par l'intermédiaire de leurs propres institutions de représentation, sont essentielles à l'établissement de solutions durables. Pour cela, il faut que le Canada et les



Éliminer l'écart : Chercher la réconciliation et promouvoir le mieux-être et les droits de la personne des Premières Nations

Autochtones arrivent à une compréhension commune des buts et des objectifs à atteindre, qui doivent être basés sur un respect total des droits constitutionnels, des droits issus de traités et des droits reconnus internationalement.

82. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui a reçu l'appui du Canada, procure un cadre commun qui peut aider à résoudre les problèmes que vivent les peuples autochtones du pays.

Pour éliminer l'écart et réaliser la pleine jouissance des droits de la personne, il faudra restaurer la relation de nation à nation, établir une équité budgétaire, s'engager à protéger les terres, l'eau et l'environnement, protéger les droits de la personne des Premières Nations et mettre en œuvre la réconciliation.

Relation de nation à nation

Engagements proposés

- Les provinces et les territoires s'engagent à établir des processus bilatéraux avec les Premières Nations pour s'assurer que les obligations de la Couronne en matière de consultation, de logement et de consentement sont respectées et appuient la participation des Premières Nations aux discussions avec la Couronne fédérale visant à déterminer les mécanismes requis pour vérifier que l'obligation de la Couronne de consulter, de trouver des accommodements et d'obtenir un consentement est bien respectée.
- Les provinces et les territoires s'engagent à participer à une table de discussion à la réunion du GTAA pour discuter des perspectives et du statut de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Équité budgétaire – Régler le problème de sous-financement chronique des services essentiels

Nous souhaitons avoir votre appui et votre engagement à travailler avec nous à un nouvel arrangement budgétaire entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada. Deux choses essentielles doivent se produire : 1) le gouvernement fédéral doit lever son plafond de 2 % (mesure à court terme mise en place en 1996) et 2) de nouveaux investissements ponctuels doivent être faits de telle sorte que les Premières Nations puissent arriver à un point de départ équitable. Par ailleurs, une nouvelle relation budgétaire doit être mise en place avec tous les gouvernements d'une manière concertée étant donné qu'ils ont l'obligation constitutionnelle d'assurer aux Premières Nations une égalité d'accès aux



services et une qualité des services comparable à celle qui est offerte aux autres Canadiens.

Protection des droits de la personne des Premières Nations

Engagements proposés

- Les provinces et les territoires s'engagent à adopter l'égalité des services comme norme pour les Premières Nations et s'engagent à consacrer des efforts accrus et mieux ciblés à la prévention et au traitement des causes profondes des problèmes des familles et à l'élaboration de systèmes de soutien pour les familles afin de réduire la surreprésentation flagrante des enfants autochtones pris en charge et de faire en sorte que les Premières Nations participent directement au travail entrepris à cet égard à l'avenir.
- Les provinces et les territoires s'engagent à mettre en œuvre le principe de Jordan.
- Les provinces et les territoires s'engagent à démêler l'enchevêtrement des compétences dans les services de protection de l'enfance; un point de départ consisterait à créer des systèmes de gestion de l'information et de gestion des dossiers.
- Les provinces et les territoires s'engagent à se renseigner pleinement sur la prochaine décision du Tribunal canadien des droits de la personne et sur ses répercussions sur la prestation des services d'aide à l'enfance qui sont fournis aux familles des Premières Nations.
- Tous les gouvernements s'engagent à prendre des mesures directes pour s'attaquer aux causes socioéconomiques profondes des taux inacceptables de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones. La décision d'établir un plan d'action socioéconomique prise par les premiers ministres et les dirigeants nationaux en 2014 est une première étape, mais il faut maintenant que les budgets des provinces et des territoires prévoient des investissements concrets pour financer, entre autres, des abris, des garderies, des programmes de santé et de bien-être pour les enfants, les femmes et les hommes, des programmes d'intervention en toxicomanie et des programmes de logement.
- Les premiers ministres s'engagent à offrir leur soutien continu aux peuples autochtones et aux organisations qui les représentent pour que celles-ci participent à l'élaboration de mesures concrètes visant à empêcher et à éliminer la violence, notamment en organisant une campagne nationale de prévention et de sensibilisation comme promis à la Table ronde nationale de 2015 et continuent à réclamer une commission d'enquête nationale.



Éliminer l'écart : Chercher la réconciliation et promouvoir le mieux-être et les droits de la personne des Premières Nations

- Les provinces et les territoires s'engagent à ce que leurs services de police accordent une priorité à la prévention de la violence envers les femmes et les jeunes filles autochtones, respectent les normes les plus strictes d'enquête et de diligence lorsque des femmes sont portées disparues ou sont assassinées et établissent et observent des plans de communication claire avec les familles et les chefs des Premières Nations pour toutes les enquêtes.

Protection des terres, de l'eau et de l'environnement

Les gardiens autochtones de la connaissance ont un lien profond avec l'environnement naturel qui fait vivre nos peuples depuis des temps immémoriaux. Les Premières Nations ont établi des relations, des protocoles et des responsabilités précises en ce qui concerne les terres, l'eau et les animaux qui se trouvent sur leurs territoires traditionnels. La common law canadienne définit des principes de base qui établissent des obligations de la Couronne en matière de consultation, d'accommodement et de consentement dans certaines circonstances, notamment dans les prises de décisions qui touchent des terres détenues en vertu d'un titre ancestral. La décision rendue dans l'affaire visant la Nation Tsilhqot'in (William c. Canada, 2014) reconnaît clairement et confirme le titre autochtone.

Engagements proposés

- Les premiers ministres s'engagent à entamer un dialogue avec les Premières Nations dans leur province ou leur territoire afin d'établir les principes de base d'une relation respectueuse fondée sur les traités, les droits des Autochtones et leur compétence relative à l'aménagement des terres, afin de faciliter les discussions axées sur les ressources.
- Les premiers ministres s'engagent à assurer une participation réelle des Premières Nations aux tables sectorielles des provinces et territoires telles que le Conseil des ministres de l'énergie, le Conseil canadien des ministres des forêts et la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines.
- Les premiers ministres s'engagent à organiser une réunion ministérielle portant sur l'exploitation des ressources des Premières Nations, les possibilités de revenus et le partage des richesses fondé sur la relation issue des traités et le respect des droits ancestraux et de la compétence autochtone.
- Les provinces et les territoires s'engagent à ne délivrer des permis d'exploitation des ressources qu'aux entreprises qui élaborent des stratégies significatives assurant la participation des Premières Nations et des avantages pour celles-ci, lesquels pourraient comprendre des stratégies d'emploi et d'approvisionnement pour les Premières Nations ainsi que des stratégies de recrutement d'Autochtones comme membres des conseils d'administration.



Éliminer l'écart : Chercher la réconciliation et promouvoir le mieux-être et les droits de la personne des Premières Nations

- L'APN organisera un forum autochtone sur l'exploitation de l'énergie et des ressources en 2016. Tous les premiers ministres sont invités et encouragés à y assister. Votre participation sera bienvenue à ce dialogue national d'importance critique.

Mise en œuvre de la réconciliation

- Les provinces et les territoires s'engagent à travailler en collaboration avec les Premières Nations pour élaborer et dispenser des programmes de formation qui donnent une image exacte de nos Nations et qui expliquent adéquatement les droits ancestraux inhérents et issus de traités ainsi que les effets du colonialisme au Canada, dont l'imposition de la *Loi sur les Indiens* et le système des pensionnats indiens.
- Les provinces et les territoires s'engagent à désigner les langues autochtones comme langues officielles et à reconnaître publiquement leur importance. Certes, ces langues ont de la valeur en elles-mêmes, mais des études montrent aussi que les personnes qui connaissent bien leur langue autochtone depuis leur jeune âge réussissent mieux non seulement à l'école, mais également dans la vie. La reconnaissance des langues autochtones par les gouvernements augmente leur chance de viabilité.

Éliminer l'écart signifie s'engager véritablement à s'attaquer aux inégalités qui existent depuis longtemps entre nos citoyens et à prendre des mesures efficaces dès à présent. Nous croyons que tous les gouvernements doivent s'engager à travailler en collaboration avec les Premières Nations pour éliminer l'écart.

Le travail de la Commission de vérité et réconciliation donne aux Canadiens la possibilité de comprendre leur rôle dans notre histoire commune et dans notre avenir commun et donne aux gouvernements la possibilité de travailler avec nous comme partenaires dans la réconciliation. Il faut exhorter le gouvernement fédéral à se joindre à nous dans une action immédiate visant à régler les séquelles du passé et à examiner l'adoption de mécanismes permettant de rétablir la relation de fiduciaire.

Les rencontres avec les premiers ministres du Canada et le travail entrepris par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les affaires autochtones sont très utiles pour engager le dialogue et échanger de l'information, mais les discussions seules ne permettront pas d'éliminer l'écart ni de mettre en œuvre la réconciliation.

L'APN réaffirme la nécessité absolue d'aller au-delà du dialogue. Nous devons établir des objectifs précis et nous engager à collaborer avec nos partenaires en vue d'atteindre ces objectifs. Pour déterminer ces objectifs et mieux évaluer les progrès, l'APN demande aux



Éliminer l'écart : Chercher la réconciliation et promouvoir le mieux-être et les droits de la personne des Premières Nations

provinces et aux territoires de se joindre à elle pour évaluer les disparités en matière de financement pour les services essentiels fournis aux Premières Nations et pour quantifier les coûts réels assumés par les communautés et ceux qui sont assumés par les provinces et les territoires. Nous demanderons à chaque province et à chaque territoire de nous donner une réponse officielle et un engagement à la suite des recommandations présentées dans cet exposé pour que des mesures concrètes soient prises pour les Premières Nations.

Les Premières Nations se sont engagées sur la voie de l'action et du changement. Il est temps de restaurer notre relation initiale de respect mutuel, de coexistence pacifique et de partage. L'heure de la réconciliation est arrivée.

